

LE CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA ADOPTE SON BUDGET 2023

Saint-Pascal, le 12 décembre 2022- Lors de la séance régulière du 23 novembre 2022, le Conseil de la MRC de Kamouraska a adopté un budget équilibré de 9 759 896 \$ pour l'année 2023. Ce qui correspond à une augmentation de 874 634 \$ comparativement au budget 2022.

La hausse du budget total de la MRC s'explique notamment par le travail de révision complète de la Politique salariale des employés de la MRC de Kamouraska. « La Politique de gestion du personnel venait à échéance le 31 décembre 2022 et il était impératif de pouvoir offrir des conditions de travail à la hauteur des comparables de notre région. », de dire le préfet élu M. Sylvain Roy. « L'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ont été au cœur des préoccupations de la MRC. », ajoute-t-il. Le conseil de la MRC procèdera aussi pour l'année 2023 à la mise à jour du règlement sur la rémunération des élus.

De plus, la confirmation du MTQ pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ajoute au budget un montant de 615 395 \$ pour l'année 2023. Financée entièrement par le MTQ, cette démarche de planification permet de cibler les interventions les plus appropriées afin de connaître l'état général des infrastructures routières locales les plus déterminantes au développement régional et local, et d'optimiser les investissements de redressement réalisés sur ce réseau routier des 17 municipalités du territoire.

Hausse de l'enveloppe budgétaire pour le programme RénoRégion

La MRC de Kamouraska a bon espoir de pouvoir maintenir une enveloppe budgétaire de 300 000 \$ pour le programme RénoRégion (PRR), une augmentation de 168 000 \$ comparativement à l'année 2022. Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible qui vivent en milieu rural, à faire effectuer des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence. Ce programme très en demande est entièrement financé par la Société d'habitation du Québec.

L'ensemble des modifications apportées au budget se traduisent par une quote-part de 2 639 854 \$ à répartir entre les 17 municipalités de la MRC, soit une augmentation de 77 094 \$, équivalente à 3.01%, par rapport à l'année 2022. « C'est un véritable tour de force qu'a effectué notre personnel pour arriver à limiter la hausse, qui aurait pu être plus élevée avec le contexte lié à l'inflation, que nous vivons actuellement. », termine le préfet.

Finalement, soulignons que les parcs éoliens, sous gestion de la Régie intermunicipale éolienne du Bas-Saint-Laurent, dont la MRC est partenaire, permettent de recevoir 56 250 \$ en revenus supplémentaires pour l'année 2023.

Contact :

Relations de presse:

Annie Lavoie

Conseillère en communications

MRC de Kamouraska

418-492-1660 poste 253

alavoie@mrckamouraska.com